N° 4927 — 6e Année CINQ CENTIMES Samedi 20 Janvier 1894

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N°
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES. . . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 1?.

TÉLEPHONE

Monsieur BASLY

A côté de qualités réelles d'intelligence et d'activité, M. Basly a malheureusement le grave défaut de manquer de consistance politique, et de se laisser trop volontiers guider, dans ses actes publics, par ses irritations faciles et ses trop fréquents emportements.

Sans mettre en doute la sincérité de ses sentiments démocratiques, et sans méconnaitre le zèle et le dévouement avec lesquels il a maintes fois pris en mains les intérêts des travailleurs, on peut bien dire, cependant, que sa conduite politique n'a point été marquée par un grand esprit de suite, qu'il n'a jamais fait preuve de beaucoup de caractère, et qu'on ne voit pas en lui l'homme aux convictions solides et robustes, aux idées fermes et réfléchies, qui s'est tracé une ligne et la suit sans se laisser détourner par les influences, les difficultés ou l'intérêt.

Sa nouvelle incarnation fut déterminée par ses démêlés avec le préfet du Pas-de-Calais, M. Alapetite, dont les relations avec M. Basly avaient jusqu'alors été très cordiales, eut le tort de donner au maire rallié d'Hénin-Liétard, M. Gruyelle, un témoignage de sympathie qui excita à juste titre les susceptibilités du député de Lens.

Il s'en suivit bientôt une rupture de M. Basly avec M. Alapetite d'abord, avec M. Dupuy, ensuite, ce dernier ayant refusé de désavouer son préfet.

La grève des mineurs éclatant, sur ces entrefaites, M. Basly, président du Syndicat, se trouva en très mauvaise posture pour solliciter l'intervention du gouvernement.

Il prit aussitôt une attitude violente et agressive. Débordé par les évènements, il entrevit avec terreur le naufrage de sa popularité, perdit la tête, et, sous les excitations de quelques-uns de ses amis du *Réveil du Nord* — plus attentifs à sauvegarder leurs intérêts propres que ceux des mineurs — il se jeta dans les bras des socialistes-révolutionnaires.

On sait la suite : la grève, déjà mal engagée et décidée dans le plus défavorable moment, conduite, au surplus, de la plus déplorable façon ; les discussions socialistes substituées à l'examen des revendications ouvrières ; les violences et les injures remplaçant les bonnes raisons ; le cri de : « A bas Dupuy » donné comme mot d'ordre et de ralliement ; l'ostracisme frappant tous les journaux républicains qui avaient, spontanément et sans aucun intérêt, apporté aux mineurs le concours de leur dévouement démocratique, et n'épargnant que deux privilégiés : le *Réveil du Nord* et la *Petite République française* ; les sympathies de l'opinion publique détournées de la cause gréviste par toutes ces maladresses, tous ces excès et toutes ces violences ; et le désastre final, la défaite absolue, la rentrée sans conditions, et l'humiliation, et les représailles des Compagnies, les coupes sombres et les expulsions...

Voilà l'œuvre de M. Basly et de ses amis du *Réveil du Nord !*

Voilà les conséquences de son « emballement » et de ses aveugles emportements.

« Vous attaquez, nous dit M. Basly, dans le *Réveil du Nord*, les représentants autorisés du Syndicat des mineurs. On ne peut parler devant vous des syndicats ouvriers sinon pour en dire du mal. Vous injuriez chaque jour les travailleurs. »

Misérables inventions ! qui nous édifient sur la bonne foi et le respect de la vérité que le député de Lens apporte dans ses polémiques...

Non, Monsieur Basly, nous n'injurions pas les travailleurs, qui ont, ils le savent bien, toutes nos sympathies, dont nous avons depuis tant d'années, défendu les intérêts, et qui peuvent toujours compter sur notre dévouement le plus ardent et le plus sincère.

Non, nous ne sommes pas hostiles aux syndicats ouvriers, dont nous préconisons chaque jour la formation, et dont nous voudrions voir augmenter le nombre et accroître la puissance.

Non, nous n'attaquons pas les représentants autorisés du Syndicat des mineurs.

Nous n'en avons qu'à M. Basly, et non pas à M. Basly, président du Syndicat, mais à M. Basly, député de Lens.

Et celui-là nous appartient, parce que nous avons soutenu sa candidature, parce que nous avons contribué à le faire nommer député, parce que nos amis lui ont accordé leurs suffrages sur la foi d'un programme progressiste, mais non point collectiviste, et parce qu'en s'inféodant tout à coup aux pires révolutionnaires, en s'affirmant internationaliste, et en signant des propositions de suppression des armées permanentes, il a trahi la confiance d'un grand nombre de ses électeurs.

Et nous ajoutons que par ses palinodies successives, par ses exagérations, M. Basly compromet singulièrement la cause des ouvriers mineurs dont il est le « représentant autorisé. »

N'est-il pas déplorable, en effet, de voir les graves intérêts de vingt-cinq mille travailleurs soumis aux incohérences, aux caprices, aux fantaisies d'un politicien irritable et emballé ?

M. Basly a été à tour de rôle plus ou moins radical ou opportuniste, plus ou moins socialiste ou collectiviste. Et il faut que le Syndicat suive docilement les variations de son président, qu'il épouse ses querelles et ses colères, et que les 25,000 syndiqués partagent les opinions qu'il plait à M. Basly de successivement professer ?

Si M. Basly veut avoir sa liberté d'action et se livrer en toute liberté à ses excentricités collectivistes, internationalistes et révolutionnaires, qu'il donne sa démission de président du Syndicat des mineurs ; qu'il laisse à de plus avisés que lui, à de moins « emballés » le soin de représenter les revendications des travailleurs de la mine, qu'il compromet à plaisir en les faisant confondre, par l'opinion publique, avec les folies des énergumènes révolutionnaires.

Et aussi qu'il sollicite de ses électeurs la confirmation de son mandat de député.

Il lui a plu de changer d'attitude et d'opinions. Soit ! Mais qu'il ait du moins la loyauté de revenir devant le suffrage universel et de lui demander une nouvelle et nécessaire investiture.

C'est là une question de pure probité devant laquelle nous espérons qu'il n'aura pas le triste courage de se dérober.

Georges ROBERT.

M. Basly, à défaut d'arguments, a essayé de chercher une diversion dans de petites vilenies et dans de misérables personnalités.

Voici le passage principal de cette attaque personnelle, qui veut être méchante et qui n'est que bête :

« Se jugeant digne de porter le ruban rouge, le rédateur du *Progrès du Nord* essaie d'attirer l'attention sur son rare mérite en s'acharnant après les socialistes. Casimir Périer a, sans doute, promis de lui tenir compte de cette campagne. « Aidez de votre mieux, aura-t-il dit, les compagnies houillères dans l'œuvre de réaction sociale qu'elles ont entreprise, et quand un résultat appréciable sera obtenu, priez d'intervenir auprès de moi MM. Plichon, Le Gavrian et autres députés administrateurs des mines ; je me ferai un véritable plaisir de leur accorder la faveur qu'ils solliciteront pour vous. Récompenser les bons serviteurs est un principe de gouvernement. »

Je ne répondrai qu'un mot à M. Basly et au *Réveil du Nord* : c'est qu'ils auraient dû être les derniers à tenir cet odieux langage.

Je n'ai ni à plaire, ni à déplaire à M. Casimir Périer, que je n'ai jamais vu, que je soutiendrai s'il fait de la bonne besogne républicaine, et que je combattrai énergiquement s'il fait de la politique de réaction ou de piétinement sur place.

Je ne dois rien à aucun ministre, pas plus à M. Périer qu'à M. Ribot ou à M. Constans.

A bon entendeur salut !

G. R.

Les traitements des employés des postes

Nous apprenons que les surveillants chefs d'équipe du service télégraphique et téléphonique qui n'ont pas atteint le traitement de leur emploi, et qui étaient déjà en fonctions le 1er avril 1893, vont recevoir une augmentation de traitement annuel de 200 francs à compter de la date ci-dessus.

Les surveillants sous-chefs d'équipe sont gratifiés d'une augmentation de 100 francs dans les mêmes conditions.

D'autre part, il a été décidé par la direction générale que les avancements des courriers-convoyeurs, entreposeurs, brigadiers chargeurs et sous-agents des bureaux ambulants, qui se traduisaient par une augmentation de 100 francs, s'effectueront à l'avenir par échelons de 200 fr.

Ceux qui reçoivent actuellement un traitement de chiffre impair bénéficieront très prochainement de la nouvelle mesure.

Pêcheurs d'Islande

Ce n'est pas aujourd'hui seulement, nos lecteurs le savent, que nous nous sommes préoccupés de la situation particulièrement douloureuse faite à nos pêcheurs du Nord se rendant chaque année aux Féroë et à Islande pour y pêcher la morue.

Le port de Dunkerque fournit avec celui de Gravelines une moyenne de 75 à 80 goëlettes qui, vers le milieu de l'hiver, quittent le continent pour cingler vers le Nord.

Tout le monde est, depuis longtemps, d'accord sur le danger que présente la navigation dans les parages islandais de janvier à fin mars, et pourtant, malgré les exhortations, malgré les sinistres dont la liste s'additionne chaque année de nouveaux deuils, les bateaux de pêche n'en partent pas moins vers la fin de février, augmentant ainsi dans d'effrayantes proportions les risques du retour.

On a prétendu que la pêche était beaucoup plus favorable dans la première quinzaine de mars qu'aux autres époques de l'année.

Cette affirmation n'est pas absolument exacte.

La raison pour laquelle les goëlettes se hâtent de quitter le port pour se rendre sur les lieux de pêche, est surtout l'intérêt qu'il y a à arriver là bas avant que la rafle du poisson ait été faite par d'autres bâtiments.

Nous avons vu ainsi au cours de l'hiver de 1891, des navires qui devaient partir seulement dans les premiers jours de mars, hâter fiévreusement leurs armements, embarquer précipitamment leurs engins et leurs vivres, et lever l'ancre vers le 20 février, tout simplement parce que deux ou trois goëlettes étaient parties la veille.

Nos marins tiennent à ne pas se laisser distancer.

Ils n'ignorent pas les périls qui les attendent, mais ils préfèrent affronter une mer démontée plutôt que de voir amoindrir les chances de succès de leur pêche, en arrivant après certains de leurs camarades.

Il serait facile de remédier à cet état de choses en interdisant formellement le départ pour la pêche avant une époque déterminée ; mais les armateurs protestent.

Ils pensent tous que la morue est partout abondante en mars, sur les côtes d'Islande et toute autre préoccupation s'efface à leurs yeux, devant celle-là.

Il est assez singulier que jusqu'alors, malgré les démarches faites, malgré les protestations de la presse, les armateurs aient pu continuer ainsi impunément à faire passer la défense de leurs intérêts avant la question d'humanité !

Les goëlettes sont assurées ainsi que les accessoires de la cargaison, mais l'armateur se refuse à assurer ses équipages.

Chose plus bizarre encore, les engins de pêche, appartiennent en propre aux pêcheurs qui les ont payés de leurs deniers.

Quand la tempête a balayé au large tout l'attirail de pêche du marin, personne ne l'indemnise.

L'armateur se contente de lui confier son bateau et il interdit à l'équipage quand les maigres vivres de conserve sont épuisés, de toucher aux produits de la pêche pour se nourrir.

Les marins qui vont à l'île d'Islande ont seulement le droit de prendre les têtes de morues pêchées, ce qui, on en conviendra, ne semble pas constituer les éléments d'un repas très réconfortant.

L'eau-de-vie embarquée à bord est généralement de qualité très inférieure.

C'est un horrible trois-six dont l'analyse ferait reculer d'épouvante le chimiste le plus habitué aux surprises des falsifications.

Ce qu'est la vie à bord est une des pages du drame de la misère.

Chaque goëlette est généralement montée par dix-huit hommes d'équipage, commandés par deux officiers : un capitaine et un second.

Les officiers pêcheurs sont toujours des capitaines au cabotage, le long cours ne se souciant pas du maigre salaire dévolu aux commandants de ces frêles goëlettes.

Et pourtant, c'est de la navigation au long cours que celle-là, mais on sait qu'il est avec les règlements des accommodements.

En sortant du port de Dunkerque, l'équipage tout entier, se tourne vers la terre et là, le capitaine fait à haute voix la prière à N.-Dame-des-Dunes, prière écoutée tête nue par tous.

Aussitôt après, l'équipage fait cuire sur le modeste poêle placé dans la soupente de l'avant, des côtelettes de porc. Ce régal n'aura pas de lendemain. Des mois se passeront avant que le pêcheur fasse un nouveau repas de viande fraiche.

Aussitôt qu'on est à quelques milles des Feroë, — on y arrive au bout de huit ou dix jours de navigation — la pêche commence.

A partir de ce moment, le sommeil est limité pour tous, du capitaine au mousse, à quatre heures par jour.

Les pêcheurs dorment tout habillés, tout bottés, sur la paillasse humide qui leur sert de lit. Il en est, qui ne se déshabillent point pendant toute la durée de la campagne de pêche.

Il n'est pas de profession plus dure que celle-là, pas de situation moins rétribuée.

Si la campagne produit de beaux résultats, le pêcheur, après ses quatre ou cinq mois de mer, rapporte parfois 300 ou 350 francs chez lui.

Il aura enduré mille fatigues, mille privations, couru mille dangers et tout cela pour gagner une somme dérisoire que refuserait le plus humble de nos ouvriers tisserands.

Puis, quand la mer prend le malheureux — la chose arrive souvent hélas ! — la veuve et les enfants qui attendent au port, n'ont droit à aucun secours. On leur remet ce que l'homme a gagné, quand le bateau revient, mais comme la bourrasque est surtout violente au début de la campagne, c'est généralement à cette époque là que l'homme a été enlevé et le salaire dû est presque nul.

Il est même arrivé fréquemment que la veuve redevait à l'armateur, une partie des avances faites par ce dernier avant le départ.

Voilà le tableau !

Il n'est pas gai, mais il est douloureusement exact.

A quand une bonne loi contraignant les armateurs des goëlettes islandaises à assurer leurs équipages ?

A quand aussi, un implacable règlement stipulant que nul départ ne pourra avoir lieu avant fin mars.

Nos législateurs ont à faire ici une œuvre utile et de haute humanité.

Le départ pour la pêche d'Islande est proche. Il est temps d'agir et il y a lieu surtout d'agir promptement.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUGLERS.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 18 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Casimir Périer.

La conversion

M. Burdeau a entretenu ses collègues des conditions favorables dans lesquelles se poursuit la conversion du 4 1/2.

Projets à l'étude

La délibération a porté ensuite sur la proposition de loi relative aux justices de paix et sur les projets que le gouvernement étudie dans l'intérêt de l'agriculture et de la viticulture.

Elections de députés

Le Conseil a décidé que les électeurs des circonscriptions qui ont à pourvoir à la nomination de députés seront convoqués pour le 18 février prochain.

SÉNAT

Avant la séance
LE CENTRE GAUCHE

Le centre gauche s'est réuni pour procéder à l'installation de son bureau.

En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Sébline a prononcé un long discours où après avoir rendu l'hommage traditionnel à ses prédécesseurs, il a fait l'éloge du centre gauche.

Après avoir rappelé les services rendus par le groupe à la République et au régime parlementaire et avoir assuré de nouveau le gouvernement de son concours le plus résolu pour l'aider à prévenir le retour des actes anarchistes, le nouveau président termine en envoyant à la famille de M. Waddington l'expression des sympathies du centre gauche, grandement honoré par l'ancien sénateur de l'Aisne.

La Séance

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Magnin, vice-président.

LA Commission d'instruction de la Haute-Cour

Il est procédé à la nomination de neuf membres de la commission d'instruction de la Haute-Cour.

Voici les résultats du scrutin :

Votants, 159. — Suffrages exprimés, 152. — Majorité absolue, 77. Sont réélus :

MM. Merlin 152 ; Lavertujon 152 ; Cordelle 152, Dusollier 152 ; Cazot 151 ; Trarieux 151 ; Franck-Chauveau 151 ; Isaac 148 ; Morellet 147.

Le scrutin est ensuite ouvert pour l'élection de cinq membres suppléants de la Commission d'instruction de la Haute-Cour. Sont encore réélus sur 154 votants avec 7 bulletins blancs ou nuls :

MM. Tolain, Develle, Chovet, de Verninac, de Rozière, chacun par 147 voix.

Le vice-Président de la Haute-Cour

Le scrutin pour la désignation du vice-Président chargé de présider la Haute-Cour en cas d'empêchement du Président, donne le résultat suivant : Votants, 152 ; bulletins blancs ou nuls 6. Suffrages exprimés, 146. Majorité absolue 75. M. Demôle, 146 voix. En conséquence M. Demôle est proclamé élu.

Les voyageurs à la commission

L'ordre du jour appelait la première délibération sur la proposition de loi adoptée par la Chambre et tendant à étendre aux voyageurs à la commission et aux représentants de commerce le bénéfice de l'article 549 du Code de commerce applicable aux commis en cas de faillite du patron. La Commission ayant été saisie au dernier moment d'un amendement qu'elle n'a pas eu le temps d'examiner, la discussion est ajournée.

Cris à lundi, à vendredi.

Par 116 voix contre 87 le Sénat décide de se réunir demain à 3 heures.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

A la Chambre
Les couloirs

Paris, 18 janvier. — Les couloirs de la Chambre des Députés n'ont pas cessé d'être cette après-midi fort animés à cause de la nomination dans les bureaux, des importantes commissions des douanes et du travail.

La commission des douanes

Les résultats pour la commission des douanes ont été ceux auxquels on pouvait s'attendre de la part d'une Chambre soucieuse de défendre les intérêts agricoles. Sur 33 membres, il n'y a que deux libre-échangistes avérés : MM. Jules-Charles Roux et Delombre, et deux douteux : MM. Siegfried et Berger, qui se sont dit opportunistes en matière de traités de commerce. Les autres élus sont tous protectionnistes.

Sans aucun doute, M. Méline va être réélu président de la commission.

C'est un gros succès pour la culture nationale.

Voici les listes complètes des commissaires :

1er bureau : MM. Georges Leygues (Lot et Garonne), Babaud-Larose, Le Gavrian.
2e bureau : MM. Turrel, Du Périer de Larsan et Millochau.
3e bureau : MM. Pierre Legrand et Deville.
4e bureau : MM. Brousse, Renault-Morlière, de Maillé.
5e bureau : MM. Charles Roux, Levêque et Gévelot.
6e bureau : MM. Sibille, Rathier et Récipon.
7e bureau : MM. Caze, Berger Jumel.
8e bureau : MM. Méline, Mézière et Taillandier.
9e bureau : MM. Quintaa, Martinon et Graux.
10e bureau : MM. Siegfried, Fougeirol et René Brice.
11e bureau : MM. Delombre, Lechevallier et Rozet.

La commission du travail

Les commissions du travail sont aussi très bien composées.

Les intérêts ouvriers seront sagement débattus par des députés plus soucieux d'aboutir que de se faire une bruyante popularité.

Voici les noms des députés qu'en font partie :

1er bureau, MM. Mesureur, Lavy, Félix Faure.
2e, Descubes, Barthou et Gruet. Ce dernier avait pour concurrent, M. Goblet.
3e, Denoix, Boudenoot, Bovier-Lapierre.
4e, Boucher (Vosges), Leydet, Saint-Romme.
5e Goujon, Dauvé, André Lebon.
6e, Ribot et Rose Terrier.
7e, Jaurès, Chaudey.
8e, MM. Georges Berry, Odilon, Barrot, Boulard.
9e, MM. Laroche-Joubert, Lacombe et Dutrieux.
10e, MM. Doumer, Guillemin, Millerand.
11e, MM. Dron, Bouge et Lesage.

La commission comprend ainsi quinze républicains de gouvernement, deux ralliés, douze radicaux, trois socialistes et un droitier.

La commission de prévoyance sociale

La commission de prévoyance sociale est composée de MM.

1er bureau. — Bansard des Bois, Mernéjouls, Bérard, Alexandre.
4e. — Léon Say, Sarrien, Ville.
5e. — Louis Ricard, Amodru, Linard.
6e. — Poincaré, Ricard (Côte-d'Or), Jullien.
7e. — Rey (Lot), Bazille, Brincard.
8e. — Papelier, Rameau, Jouffray.
10e. — Siegfried, Jourde, Trouillot.
11e. — Maurice Faure, Chevalier (Oise), Drack, del Castillo.

LE RÉGIME DES BIÈRES

M. Plichon, député d'Hazebrouck, vient de reprendre, avec plusieurs de ses collègues, les dispositions relatives aux bières qui faisaient partie du projet de réforme générale des boissons hygiéniques, si longuement discuté à la fin de la dernière législature.

Ce projet, on s'en souvient, après avoir été voté par la chambre des députés et adopté avec modification par le Sénat, revient devant la Chambre qui, pressée par le temps, prononça sa disjonction d'avec le budget et le frappa ainsi de caducité.

Les articles relatifs au régime des bières ayant été adoptés à la fois par la Chambre et le Sénat, M. Plichon et ses collègues ont pensé qu'il y avait intérêt à les présenter séparément afin d'en obtenir un vote plus rapide.

La commission d'initiative parlementaire, qui déjà propose la prise en considération d'une proposition de M. Emile Brousse et plusieurs de ses collègues sur le régime général des boissons, vient également de se prononcer en faveur de la prise en considération de la proposition partielle de M. Plichon. M. Emile Rey a été nommé rapporteur.

« Il est probable, dit celui-ci dans son rapport, que la Chambre sera d'avis de reprendre l'étude de cette importante question. Dans ce cas, c'est à la Commission, qui sera nommée à cet effet que le projet sur les bières, nous paraît devoir être renvoyé, et qu'il appartiendra d'en faire une loi spéciale ou de le joindre à la réforme générale des boissons. »

Le partage de la plus-value

M. Montaut, député de Seine-et-Marne, a été chargé par la commission d'initiative de la Chambre de rédiger un rapport concluant à la prise en considération d'une proposition de M. Emile Dubois (du Nord) et plusieurs de ses de collègues portant une disposition additionnelle à l'article 1766 du code civil, en vue d'assurer aux preneurs de baux à ferme le partage de la plus-value qu'ils auraient donnée au fonds loué.

« La loi que proposent d'adopter nos honorables collègues, dit M. Montaut dans son rapport, semblerait par son but évident devoir rallier toutes les opinions ; elle nous apparaît comme étant en même temps une *loi agricole* et une *loi sociale*, c'est-à-dire comme une mesure destinée à créer la paix en assurant une justice distributive plus exacte entre propriétaires et tenanciers.

« Le droit des propriétaires ne souffre d'ailleurs aucune atteinte sérieuse des dispositions légales proposées qui, toutes n'ont qu'un but : la répartition plus équitable de ce qui revient à chacun et une satisfaction donnée à l'intérêt général bien entendu.

« Il parait hors de doute, en effet, qu'un des principaux obstacles à la puissance productive de l'agriculture est cet éloignement naturel qu'éprouve un fermier à enfouir dans le sol, sous prétexte d'amélioration, des sommes qu'il craint avec raison de ne pouvoir recouvrer avant l'expiration de son bail.

» A ce point de vue, la courte durée des baux est pour lui un obstacle sérieux, mais il n'est pas le seul. Il faut donc le dire : pour éviter les cultures épuisantes, pour lutter contre la concurrence étrangère, pour sauver la propriété rurale de la ruine et nous préserver des crises agricoles, il est nécessaire de réformer les baux à ferme en assurant au fermier sortant la possibilité d'être indemnisé des améliorations dûment reconnues qu'il a apportées à la propriété qui lui était confiée. »

Le produit de la conversion

MM. E. Vaillant, Baudin, Chauvière, Walter, Jaurès, etc, ont déposé la proposition de loi suivante sur le bureau de la Chambre :

Le produit de la conversion sera consacré exclusivement à des œuvres ayant pour objet : l'amélioration de la situation et des conditions de travail de la classe ouvrière.

Les droits sur les blés et les farines

M. Ed. Caze a déposé une proposition de loi relative à une perception provisoire de droits de douane supplémentaires sur les blés et les farines. L'article unique est ainsi conçu :

Provisoirement, à dater de la promulgation de la présente loi et jusqu'au vote définitif à intervenir sur les modifications proposées au droit de douane des blés et farines, le ministre des finances est autorisé à percevoir sur les froments, méteil, épeautre et farine étrangers, en outre des droits inscrits au tarif général, un droit supplémentaire égal auxdits droits.

COMMISSION D'INITIATIVE
La Révision

La commission d'initiative a refusé de prendre en considération la proposition Bourgeois (Jura), relative à la révision des lois constitutionnelles.

Les électeurs absents ou malades

La même commission a refusé en outre le bénéfice de la prise en considération à la proposition de M. G. Berry tendant à autoriser le vote des électeurs absents ou malades.

LE BUDGET DE 1895

Maintenant que la conversion est votée, le gouvernement va pousser activement la préparation du budget de l'exercice 1895. On estime que le Ministre des finances pourra le déposer dans trois semaines environ sur le bureau de la Chambre.

NOTRE MARINE

Une commission d'enquête

Paris, 18 janvier. — Après-demain paraitra au *Journal Officiel* un décret instituant une commission extra-parlementaire chargée de faire porter ses investigations sur les questions d'armement et d'approvisionnements de la marine.

Cette commission est composée :

Députés : MM. Thomson, de Mahy, Lockroy, Gerville-Réache, Brisson, Cavaignac, Chautemds, Labat, Félix Faure, de Kerjégu, Abel.

Sénateurs : MM. Cuvinot, Boulanger, Barbey, Delobeau, Peytral, Huguet, Combes.

Deux membres de la Cour des Comptes, un membre du Conseil d'Etat et 7 membres techniques du ministère de la marine.

L'interpellation Lockroy

Paris, 18 janvier. — M. Lockroy ne se tient pas pour satisfait de la commission que le gouvernement vient d'instituer pour étudier l'état de notre marine. Il maintient sa demande d'interpellation qu'il compte déposer prochainement.

M. Lockroy, comme sanction demandera à la Chambre la nomination d'une Commission parlementaire qui sera chargée de se livrer, concurremment avec l'autre à une enquête sur notre situation navale. M. Lockroy suspecte l'impartialité de certains des membres de la Commission extra-parlementaire, qui comme M. Barbey, ont intérêt à cacher la vérité.

LES ANARCHISTES

Le pourvoi de Vaillant

Paris, 18 janvier. — L'examen du pourvoi de Vaillant n'est pas venu cet après-midi devant la chambre criminelle de la cour de cassation, Mes Devin et Boivin-Champeaux qui le soutiendront, comme on sait, ayant sur leur demande, obtenu un délai pour étudier le dossier.

Ils déposeront leur mémoire samedi. Les débats seront remis sans doute à la semaine prochaine, à jeudi vraisemblablement.

En province
Perquisitions et arrestations

Chaumont, 18 janvier. — Sur les ordres venus du ministère de l'intérieur, hier après-midi, le commissaire de police a arrêté le nommé Serre, ouvrier mégissier. En même temps, le commissaire spécial procédait à l'arrestation de M. Bresson, avocat. On a perquisitionné en outre, chez d'autres personnes connues pour leurs opinions anarchistes.

Serre a déjà été arrêté la veille du 1er mai 1892.

Bresson et Serre sont écroués à la maison d'arrêt de Chaumont.

Rive-de-Gier, 18 janvier. — M. Lempereur, commissaire spécial à la gare de Saint-Etienne, a fait ce matin, à Grand-Croix, une perquisition au domicile du nommé Collay, mineur, ancien facteur des postes. Il a saisi seulement plusieurs exemplaires du *Père Peinard* et de l'*Insurgé*.

L'EXPLOSION DU PAQUEBOT
L' « Equateur »
est due à la dynamite

Nous avons signalé hier succinctement l'explosion qui s'était produite à Bordeaux à bord du paquebot l' « Equateur » et qui a fait de nombreuses victimes.

Des renseignements recueillis par notre correspondant, il résulte qu'on se trouve en présence d'un attentat anarchiste. Voici les dépêches que nous avons reçues :

L'explosion

Bordeaux 18 janvier. — Le paquebot *Equateur*, commandant Lartigue, était arrivé à midi à Pauillac venant de la Plata, du Brésil et du Sénégal. Comme d'habitude, un vapeur de la compagnie Gironde-et-Garonne attendait le paquebot pour prendre à son bord les passagers, les bagages et les colis-valeurs. Cette opération s'accomplissait, les deux bateaux étant amarrés l'un à l'autre, en cours de route pour monter à Bordeaux. Déjà la plupart des voyageurs et les bagages étaient transbordés et on commençait à manipuler les colis-valeurs lorsqu'une explosion se fit entendre au grand émoi des marins et des passagers, en même temps qu'une épaisse colonne de fumée s'élevait de la soute où ces valeurs sont tenues sous clef pendant la traversée. Un commencement d'incendie se déclara. Des cris déchirants partaient de la soute, mais, pour en approcher, il fallait d'abord éteindre le feu, ce à quoi les hommes du bord parvinrent en moins d'un quart d'heure.

Horrible spectacle
Quinze victimes

La fumée dissipée, on put voir dans la soute et on se trouva en présence d'un spectacle horrible. Là, gisaient pêle-mêle toutes sortes de débris informes et couverts de sang, les portes éventrées, des caisses en mille morceaux. On déplaça les lourdes portes en fer qui fermaient la soute et que l'explosion avait tordues et renversées ; trois hommes étaient dessous : deux morts, l'autre respirant encore, mais dans un état qui parait désespéré ; un quatrième couvert de sang et blessé sur tout le corps, montait péniblement par la coursive ; un cinquième, debout dans un angle, s'appuyant aux cloisons, la figure ensanglantée, avait échappé au désastre et c'est surtout par lui qu'on a pu savoir comment l'événement s'est produit ; c'est un nommé Godebess n.

Les morts

Les morts sont les deux hommes qui manipulaient les caisses ; les matelots Paul-Louis Bandé, de Belle-Isle, et Michel Chevert, du Conquet. Tous leurs membres sont brisés, la tête écrasée ; le ventre ouvert laisse échapper les intestins. Le capitaine d'armes Ranouilh, qui les aidait, a été atteint si grièvement qu'il ne survivra probablement pas. L'homme qui s'est échappé par la coursive est le timonnier Labeye, de Bayonne, qui prenait note des colis transbordés ; il a été sérieusement blessé à la tête, projeté contre un panneau et frappé par tout le corps d'éclats de fer, de bois, etc.

Outre les 5 victimes nommées plus haut, une douzaine de personnes ont été atteintes au moment de l'explosion, mais leurs blessures sont très légères.

Les avaries du navire sont évaluées à une trentaine de mille francs.

Parmi les passagers de « l'Equateur », au nombre de 140, se trouvaient le général Coronat et un certain nombre d'officiers rentrant du Sénégal.

Les constatations judiciaires

Les constatations faites par le commissaire spécial, confirmées par l'enquête du parquet, démontrent d'une façon certaine qu'on est en présence d'un crime dont les conséquences eussent pu être infiniment plus terribles si, par un hasard heureux, le transbordement des passagers n'avait pas eu lieu du côté du navire opposé à la soute aux valeurs. En effet il résulte des dépositions des témoins, que l'explosion s'est produite brusquement, au moment on on retournait des caisses conte-